

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 3, N° 28

le 9 juillet 1975

Un budget conçu pour enrayer l'inflation, mettre un terme à la récession et préserver l'énergie, 1

Établissement des relations diplomatiques entre le Canada et la République du Sud Vietnam, 3

Augmentation de l'aide alimentaire, 3

Visite du Président de l'Indonésie, 3

Étude de migration à l'intention des planificateurs en Papouasie Nouvelle-Guinée, 3

Participation du Canada au Festival du Bi-centenaire des États-Unis, 3

Septième réunion du Comité ministériel Canada/Japon, 4

Service d'aide juridique à Dorval, 5

Parc national de Banff, 5

Le Calvaire d'Oka à la galerie nationale du Canada, 6

Un budget conçu pour enrayer l'inflation, mettre un terme à la récession et préserver l'énergie

Dans son discours du budget prononcé à la Chambre des communes le 23 juin dernier, le ministre des Finances, M. John Turner, annonçait notamment des hausses du prix de l'essence, du pétrole national et du gaz naturel, des restrictions aux dépenses gouvernementales, un programme de création d'emplois de \$450 millions et une hausse du taux d'imposition pour les personnes dont le revenu annuel excède \$25,000.

M. Turner a déclaré que les problèmes de l'inflation, de la récession et de la conservation de l'énergie ne pouvaient être résolus par l'application d'une seule et même politique, mais il a ajouté qu'il croyait que son nouveau budget représentait à l'heure actuelle le meilleur compromis à adopter.

A compter de maintenant, l'essence de consommation personnelle coûtera aux automobilistes dix cents de plus le gallon; une hausse additionnelle de cinq cents le gallon est prévue pour le mois d'août prochain. Le 1er juillet, le prix intérieur du pétrole passera de \$6.50 à \$8 le baril, et à partir du 1er novembre, 1,000 pieds cubes de gaz naturel coûteront 43 cents de plus. L'essence utilisée dans l'agriculture, la pêche, la construction, les mines et la plupart des transports commerciaux ne sera pas assujettie à la nouvelle taxe.

Contrôle des dépenses gouvernementales

M. Turner a annoncé que le Gouvernement fédéral coupait ses dépenses de \$1 milliard, pour donner l'exemple dans l'application de la nouvelle politique d'austérité.

- \$100 millions d'investissements aux Transports, à la Défense, aux Travaux publics, à l'Environnement et dans d'autres ministères.

- \$250 millions au titre des subventions et contributions aux Affaires extérieures, à l'Industrie et Commerce, et au Secrétariat d'État, entre autres ministères.

- \$350 millions au titre de Pétro Cana-

da, de la Banque fédérale d'expansion, de la Bourse fédérale d'hypothèques, de la Société du crédit agricole, entre autres.

- \$130 millions au titre des dépenses de programmes prévues par d'autres ministères et organismes.
- Restrictions générales imposées sur les cachets versés aux experts-conseils et sur les voyages effectués par des fonctionnaires.

Croissance de la Fonction publique

- La limitation du budget consacré aux rémunérations ramènera de 4.1 à 3.1 p. cent la croissance de l'emploi dans la Fonction publique. Cette limitation ne s'appliquera en aucun cas au Bureau du Vérificateur général.

- Le principe assurant des rémunérations et avantages sociaux comparables à ceux qu'offre le secteur privé sera suivi à la lettre. Le Gouvernement ne sera donc pas disposé à accorder des augmentations injustifiées, ce qui pourrait conduire à des arrêts de travail légaux. Il faudra accepter les inconvénients qui pourront en résulter pour le public. Le gouvernement emploiera tous les moyens juridiques possibles si le public est privé illégalement des services auxquels il a droit.

Assurance hospitalière et médicale

Le coût des programmes d'assurance hospitalière et médicale a monté rapidement pour atteindre \$6 milliards par an. La quote-part fédérale a augmenté de presque 20 p. cent l'an dernier.

- Des consultations intensives ont été entreprises en vue d'aboutir à un système plus souple et plus efficace d'assurance hospitalière offrant de meilleurs services à un moindre coût.

En prévision du succès de ces discussions, le Gouvernement donnera le préavis nécessaire de cinq ans de son intention de modifier la loi et les accords de partage des frais.

- Un projet de loi sera présenté en vue de plafonner le taux per capita d'accroissement de la participation fédérale à l'assurance-médicale. Le plafond

se situera à 13 p. cent en 1976-77, 10½ p. cent en 1977-78, et 8½ p. cent en 1978-79 et subséquemment. La formule satisfera aux besoins d'une population croissante.

Assurance-chômage

• Un projet de loi sera présenté qui raffermira les éléments de souplesse et de justice de la Loi sur l'assurance-chômage et réglera la question des effets indésirables sur la motivation au travail et la récente évolution dans la structure du marché du travail. Des modifications traiteront des éléments de prestations et effectueront des ajustements dans la quote-part de financement du programme qui revient tant au gouvernement qu'aux employeurs et employés.

Résumé des besoins financiers

Prévisions 1975-76
(Millions de dollars)

Recettes budgétaires	\$ 25,725
Dépenses budgétaires	-28,900
Déficit	- 3,175
Transactions nettes non-budgétaires	- 2,125
Total des besoins financiers exclus des opérations en devises	- 5,300
Besoins en devises au mois de mai	332
Total des besoins financiers	\$ - 4,968

La création d'emplois

Le Gouvernement doit prendre d'importantes mesures, dans la circonstance, pour prévenir tout ralentissement des investissements productifs.

• Le Gouvernement propose d'instaurer un crédit d'impôt de 5 p. cent au titre des investissements productifs. Cette mesure s'appliquera jusqu'en juillet 1977 aux immeubles, machines et équipements neufs devant servir au Canada principalement à la fabrication ou à la transformation, à la production pétrolière, gazière ou minière, à l'exploitation forestière, à la chasse ou à la pêche. Ce crédit viendra en déduction de l'impôt fédéral à payer, jusqu'à concurrence de \$15,000 augmentés de la moitié de l'excédent éventuel de l'impôt sur ce montant, le crédit inutilisé

pouvant être reporté sur cinq ans. Cette mesure devrait coûter \$200 millions au cours de la présente année financière.

Construction de logements

Le Gouvernement doit intensifier son action pour porter le rythme des mises en chantier au niveau nécessaire, à long terme, pour satisfaire les besoins des Canadiens en matière d'habitation.

• Les crédits actuels de \$1 milliard affectés à la Société centrale d'hypothèques et de logement seront accrus de \$200 millions pour permettre d'accroître les prêts aux ensembles d'habitations à loyer procurant des dividendes limités, aux acheteurs de logements neufs, au titre du programme d'accession à la propriété, ainsi qu'aux organismes d'habitation provinciaux ou privés à but non lucratif.

• Les logements financés sur le marché privé bénéficieront d'une hausse temporaire des subventions, dont le maximum annuel passera de \$600 à \$1,200 jusqu'au 31 décembre 1975, pour les logements neufs occupés par les propriétaires; jusqu'au 31 mars 1976, la subvention maximale annuelle sera de \$900 au lieu de \$600 dans le cas des logements neufs à usage locatif.

Emplois directs

Le Gouvernement consacrera \$450 millions, au cours des deux prochaines années, à un programme d'emploi qui permettra aux administrations publiques, aux entreprises et à des groupes privés de coordonner leurs efforts en vue d'améliorer les aptitudes professionnelles et de créer des emplois utiles.

• Un supplément de \$70 millions sera affecté à la formation dans l'industrie et les établissements d'enseignement.
• \$285 millions seront consacrés à un nouveau programme d'emploi d'initiatives locales fonctionnant de novembre à juin, au cours des deux prochaines années, lequel favorisera les projets et travaux publics à l'échelle municipale.

• \$60 millions seront alloués au programme d'emploi d'été pour les étudiants, en 1976.

• On propose de consacrer \$25 millions au financement de travaux fédéraux faisant largement appel à la main d'oeuvre, tout particulièrement dans les régions où sévit un chômage très important.

• \$10 millions supplémentaires seront affectés aux programmes de placement et de mobilité de la main-d'oeuvre.

Tarif, taxes de vente et accise

• La taxe de vente de 5 p. cent sur les matériaux d'isolation est retirée, touchant ainsi tous les achats de matériaux servant à l'isolation, dont les vitres hermétiques doubles, les contre-fenêtres et les contre-portes.

• L'accise imposée l'automne dernier sur les vins est reportée à son ancien niveau.

• A compter du 1er août, la taxe frappant le transport aérien est portée de 5 p. cent à 8 p. cent pour les vols entre le Canada et les États-Unis, et de \$5 à \$10 pour les vols vers tous les autres pays.

• Le budget propose de diminuer le tarif ou de permettre l'entrée de franchise d'une série de produits.

Documents d'étude

Deux documents d'étude déposés en même temps que le budget invitent le public à faire connaître son avis sur deux aspects de la poursuite de la réforme fiscale.

L'un de ces documents comporte une étude de la fiscalité indirecte. On y étudie les différentes solutions de remplacement du système actuel, dont le passage de la taxe fédérale de vente du niveau de la fabrication au stade du gros.

L'autre document porte sur le rôle et les activités des organismes de bienfaisance dans la société moderne ainsi que sur leur régime fiscal. On y propose des modifications concernant la collecte des fonds, l'information du public, l'utilisation des capitaux et les différentes catégories d'organismes au point de vue fiscal.

Il est bien souligné dans les deux documents que le Gouvernement n'a pas encore pris position sur ces sujets et qu'il invite tous les intéressés à exprimer leur avis dans ces deux domaines.

Modification à l'impôt des particuliers

• Pour 1975 et les années d'imposition subséquentes, le budget propose une majoration de l'impôt exigible des particuliers situés aux paliers supérieurs de l'échelle de revenu. Le montant maximal en vertu du crédit d'impôt

Etablissement des relations diplomatiques entre le Canada et la République du Sud Vietnam

Le Secrétaire d'État intérimaire aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, a annoncé que le Canada et la République du Sud Vietnam ont établi des relations diplomatiques:

"Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud Vietnam, désireux de développer leurs relations, ont décidé d'établir entre le Canada et la République du Sud Vietnam des relations diplomatiques à partir du 26 juin et d'échanger des représentants diplomatiques au niveau d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire. Le Gouvernement du Canada et le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud Vietnam sont persuadés que leurs relations se développeront harmonieusement."

Augmentation de l'aide alimentaire

Le Canada fournira pour \$280 millions en aide alimentaire cette année, soit une augmentation de 41.4 p. 100 sur les chiffres de 1974-1975, selon un Rapport déposé à la Chambre des Communes par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. Allan J. MacEachen.

Selon les Nations Unies, la situation alimentaire mondiale s'améliore, mais l'urgence alimentaire est toujours présente. En augmentant considérablement son aide alimentaire, le Canada répond au problème immédiat de pénuries alimentaires. Pour contribuer à trouver des solutions à long terme, le Canada alloue une plus grande proportion de ses fonds d'aide à des projets de développement agricole et rural, y compris la recherche agricole.

En augmentant substantiellement ses contributions aux agences multilatérales par plus du quadruple, le Canada effectue un mouvement important dans son programme d'aide alimentaire. Les déboursés d'aide multilatérale totalisent \$98.5 millions cette année, comparativement à \$20.1 millions l'an passé.

Les fonds alloués au Programme alimentaire mondial passent de \$19.2 millions à \$94.5. L'UNICEF et l'UNRWA recevront \$2 millions chacun.

Un minimum de \$118.5 millions en aide alimentaire sera distribué par les voies bilatérales. La plus grosse part, \$56 millions, ira à l'Inde. Le Bangladesh, deuxième récipiendaire en importance, recevra \$29 millions.

Les autres contributions d'aide alimentaire incluent des sommes de \$7.6 millions pour les six pays du Sahel (Mauritanie, Sénégal, Tchad, Mali, Niger et Haute-Volta), \$3.8 millions pour le Ghana, \$2.9 millions pour la Tanzanie, \$1.9 million pour le Sri Lanka, \$2 millions pour l'Indochine et \$500,000 pour le Honduras.

Les fonds bilatéraux comportent aussi une réserve de \$15 millions et une somme de \$38 millions non allouée, de façon à permettre à l'ACDI de répondre rapidement aux situations d'urgence.

Visite du Président de l'Indonésie

Le premier ministre, M. Trudeau, a annoncé que le Président de la République indonésienne et Mme Suharto viendront en visite officielle au Canada, du 2 au 5 juillet 1975.

Le Président s'entretiendra à cette occasion avec le premier ministre, et certains membres du Gouvernement, de diverses questions intéressant les relations canado-indonésiennes et de problèmes internationaux. Le voyage donnera, par ailleurs, au Président Suharto et à M. Trudeau l'occasion de renouer les liens personnels qu'ils avaient créés lors de la visite officielle du premier ministre en Indonésie, en 1971.

Étude de migration à l'intention des planificateurs en Papouasie Nouvelle-Guinée

L'exode rural vers les villes de Papouasie Nouvelle-Guinée, va être étudié par une équipe de chercheurs subventionnée par le Centre de recherches pour le développement international. Monsieur W. David Hopper, président du CRDI, a annoncé récemment qu'une subvention de \$34,000 serait accordée à l'Université de Papouasie Nouvelle-Guinée, ainsi qu'à l'Université Nationale australienne. Cette étude permettra aux planificateurs du gouvernement qui s'intéressent au développement socio-économi-

que de la Papouasie Nouvelle-Guinée, de recueillir des informations sur une nation de près de 3 millions d'habitants située dans le Pacifique du Sud.

Les recherches seront entreprises avant tout dans les régions rurales, source de l'immigration, puisque l'on dispose déjà des données concernant les villes. Le problème du chômage retient l'attention. Une autre caractéristique importante du projet est la possibilité qu'il offre à des étudiants de Papouasie Nouvelle-Guinée de prendre part aux enquêtes dans les villages afin de se familiariser avec les méthodes de recherche sur le terrain.

Il s'agit là du premier projet de recherches subventionné par le CRDI en Papouasie Nouvelle-Guinée, pays qui doit devenir entièrement indépendant de l'Australie en 1975. L'Université Nationale australienne et l'Université de Papouasie Nouvelle-Guinée, ont versé à elles deux l'équivalent de \$70,000 au titre du projet.

Participation du Canada au Festival du Bi-centenaire des États-Unis

Le Canada délèguera aux États-Unis certains de ses meilleurs artistes et compagnies artistiques à l'occasion des célébrations du 200^e Anniversaire de l'Indépendance américaine qui sont en cours et se poursuivront jusqu'à la fin de 1976.

Le Canada y participera de diverses façons. Un important Festival des Arts canadiens se tiendra notamment au Centre John F. Kennedy pour les arts d'expression (*John F. Kennedy Centre for the Performing Arts*), du 13 au 26 octobre 1975, dans le cadre du Programme des relations culturelles du ministère des Affaires extérieures et grâce à une subvention de l'Office des tournées du Conseil des Arts du Canada.

Des artistes et des compagnies représentant le Canada à ce Festival, le public pourra applaudir Maureen Forrester, Oscar Peterson et Monique Leyrac en récital. Louis Quilico, soliste invité de l'Orchestre du Centre national des Arts du Canada sous la direction de Mario Bernardi, le *Royal Winnipeg Ballet* et la Chorale Mendelssohn de Toronto, dirigée par Elmer Iseler et mettant en vedettes les

Festival Singers of Canada et les *Canadian Brass*.

La Compagnie du Festival Shaw de *Niagara-on-the-Lake* offrira une production spéciale de *The Devil's Disciple*; un contingent de la Garde du Fort Henry de Kingston fera partie de la distribution.

L'un des opéras les plus appréciés, *Louis Riel* (textes de Mavor Moore et de Jacques Languirand et musique de Harry Somers) sera présenté par la *Canadian Opera Company*; Bernard Turgeon y interprétera le rôle de Riel et Victor Feldbrill dirigera comédiens et chanteurs. Sous la direction de Pierre Héту, le Centre national des arts reprendra son interprétation de l'opéra comique bien connu d'Offenbach *La Belle Hélène*.

Le public pourra en outre assister à un Festival du Film canadien qui se tiendra au Centre John F. Kennedy en même temps qu'une exposition de photographies sur le thème *Paysages canadiens*.

Parmi les autres activités dans le domaine des arts d'expression à se tenir aux États-Unis au cours de la période de festivités du Bi-centenaire, mentionnons des productions des Orchestres de Montréal et du Centre national des Arts, des *Festival Singers of Canada*, du Théâtre du nouveau monde, du *Vancouver Playhouse*, de la Compagnie du Festival de Stratford, du Ballet national, du *Codco Theatre Company* de Terre-Neuve et la pièce *Kronburg*, jouée par le *Charlottetown Festival*.

Septième réunion du Comité ministériel Canada/Japon

La septième réunion du Comité ministériel Canada/Japon s'est tenue à Tokyo les 23 et 24 juin dernier.

Le Japon était représenté par l'honorable Kiichi Miyazawa (président de la réunion), ministre des Affaires étrangères, et le Canada, par M. Allan J. MacEachen, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; plusieurs personnalités, ministres et experts ont aussi pris part aux réunions.

Notant avec satisfaction que les relations étroites et fructueuses entre les deux pays n'avaient cessé de progresser depuis la tenue de la sixième réunion du Comité ministériel Canada/Japon et rappelant notamment le stimu-

lus nouveau fourni par la décision des premiers ministres des deux pays, à l'issue de leur rencontre de septembre 1974, d'élargir et d'approfondir davantage ces relations, les ministres ont échangé des vues sur des questions d'intérêt commun, dans un esprit d'amitié et de compréhension.

Les ministres ont convenu que le Japon et le Canada, ayant tous deux un système politique et économique fondés sur la liberté et la démocratie et cherchant à contribuer à la paix et à la prospérité dans le monde par la voie de la coopération internationale, devraient étendre et enrichir leurs relations de coopération et de consultations, non seulement dans le secteur économique mais aussi au niveau politique, afin de résoudre une vaste gamme de problèmes nouveaux auxquels se heurte le monde actuel.

Dans cet esprit de consultation, les ministres ont discuté de la situation internationale actuelle et notamment des événements survenus dans la région de l'Asie et du Pacifique depuis la fin du conflit armé en Indochine. Les deux parties, désireuses d'aider à renforcer la structure socio-économique des pays de la région, ont exprimé le vœu que s'établissent des schèmes de relations solides et constructifs entre tous les pays de la région. Les ministres ont noté les progrès accomplis dans le domaine de la consultation et de la coopération régionales, notamment dans le cadre de l'Association des Nations du sud-est asiatique. En ce qui concerne la situation dans la péninsule coréenne, les ministres ont discuté de la possibilité d'une coopération plus grande au sein des Nations Unies et ailleurs, aux fins de contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité dans cette partie du monde.

Les ministres ont reconnu que le Japon et le Canada partageaient la même préoccupation profonde face à la poursuite des essais nucléaires et aux dangers inhérents à la prolifération des armes nucléaires et ils ont réitéré leur désir de se consulter fréquemment sur les questions qui s'y rattachent.

Les ministres ont discuté de la situation économique de leurs pays respectifs et des divers problèmes qui se posaient à l'économie mondiale actuelle à long terme et dans une perspective globale.

Les ministres se sont dits préoccupés par la situation actuelle de l'éco-

nomie mondiale, du fait que la reprise de l'économie des pays industrialisés ne s'était pas encore véritablement manifestée jusqu'à maintenant; ils ont réaffirmé qu'il était important de ne ménager aucun effort pour amorcer la reprise de la production et la création de nouveaux emplois, en harmonie avec cette ferme volonté de continuer à enrayer l'inflation pour parvenir à un développement sain de l'économie mondiale.

Constatant avec satisfaction que les négociations commerciales multilatérales présentement en cours dans le cadre du GATT étaient maintenant entrées dans une phase importante, les ministres ont convenu qu'elles devraient être encouragées davantage, en conformité avec les buts et les principes de la déclaration des ministres adoptée à Tokyo en septembre 1973. Ils ont également réaffirmé leur appui à l'endroit de la décision prise lors de la quatorzième réunion ministérielle de l'OCDE de reconduire la déclaration adoptée en mai 1974 pour une période additionnelle d'un an.

Les ministres se sont réjouis des efforts de coopération menés dans le secteur financier par la communauté internationale, lesquels ont donné des résultats positifs comme l'élargissement du mécanisme pétrolier du FMI et la création du Fonds d'aide financière de l'OCDE.

Ils ont aussi discuté des événements survenus récemment sur la scène énergétique internationale et ils ont pris note des conclusions de la récente réunion ministérielle de l'AIE. Ils ont accueilli favorablement les mesures prises pour favoriser la reprise du dialogue entre les pays producteurs et consommateurs et ont indiqué leur volonté de continuer à oeuvrer dans ce sens. Ils ont reconnu l'importance de la coopération entre les pays consommateurs comme facteur propice à l'établissement d'un dialogue entre producteurs et consommateurs.

Les ministres ont pris note de l'intérêt nouveau à l'égard des produits de base sur la scène internationale et ils ont espéré que des solutions seraient trouvées aux problèmes que les conditions instables du commerce international des produits de base posent pour les producteurs et pour les consommateurs.

Notant que les changements survenus récemment dans la conjoncture économique internationale reflétaient

un plus de plus les relations d'étroite interdépendance entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement et réaffirmant les principes de la déclaration sur les relations avec les pays en voie de développement adoptée lors de la réunion ministérielle de 1975 de l'OCDE, les ministres ont reconnu l'urgence de promouvoir davantage la coopération avec les pays en voie de développement afin de renforcer la position de ces derniers au sein de l'économie mondiale.

Ils ont décidé d'un commun accord que la situation évolutive de l'économie mondiale permettait d'envisager un approfondissement et un élargissement des relations entre les deux pays. Ils ont convenu, en conséquence, que des représentants des deux pays devaient procéder le plus tôt possible à l'identification des secteurs économiques du Japon et du Canada qui seraient les plus susceptibles d'augmenter les occasions de coopération économique, au profit des deux pays. Les secteurs explorés comprendraient l'industrie de fabrication et toute la gamme des secteurs primaires; les représentants aborderaient également des sujets comme l'augmentation des possibilités d'investissements mutuellement avantageux, l'intensification des rapports entre les sociétés notamment par la voie d'entreprises en participation, les échanges scientifiques et technologiques et les conditions offrant des garanties accrues au chapitre des approvisionnements et de l'accès aux marchés.

Les ministres se sont dit satisfaits que des représentants des deux gouvernements aient étudié la possibilité de reviser l'accord commercial entre le Japon et le Canada, à la lumière des résultats obtenus à la suite des entretiens entre les premiers ministres du Japon et du Canada en septembre dernier.

Notant avec satisfaction l'accroissement rapide des échanges commerciaux entre les deux pays, ils ont réaffirmé leur intention de promouvoir une plus grande libéralisation dans ce domaine et de dissuader toute mesure protectionniste.

Notant qu'une augmentation du volume des échanges de capitaux entre les deux pays pourrait resserrer et faire progresser les relations économiques entre le Japon et le Canada, les ministres ont convenu que les politiques des

deux pays en matière d'investissements étrangers devraient être orientées de façon à faciliter la réalisation de cet objectif.

Les ministres se sont dits satisfaits des indications récentes d'un élargissement de la coopération entre les deux pays dans les secteurs de la science et de la technologie.

L'on a discuté de la situation actuelle dans le domaine de l'aviation civile et l'on a noté le besoin de faire progresser les relations canado-japonaises dans ce secteur, au profit des deux parties.

Ils ont pris note des progrès réalisés dans les négociations visant la conclusion d'un accord culturel entre les deux pays, dans l'esprit du communiqué conjoint émis par les premiers ministres du Japon et du Canada en septembre 1974 et ils ont souhaité la conclusion prochaine de cet accord. Les ministres ont également noté avec satisfaction que les programmes de promotion des relations avec les universités, envisagés par les deux premiers ministres en septembre 1974, étaient maintenant rendus au stade de l'élaboration et ils ont exprimé le voeu que ces programmes soient mis en oeuvre le plus tôt possible.

Les ministres se sont réjouis du fait que la septième réunion du comité ministériel Canada/Japon ait élargi les possibilités d'établir des rapports personnels entre les dirigeants des deux pays, et qu'elle a contribué du fait même dans une large mesure à renforcer davantage ce climat de compréhension et de confiance mutuelles. A cet égard, les ministres canadiens ont transmis l'invitation faite par leur gouvernement de tenir au Canada la prochaine réunion du comité et les ministres japonais ont gracieusement accepté l'invitation.

Service d'aide juridique à Dorval

Le ministre de la Justice, M. Otto Lang et le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Robert Andras ont annoncé l'inauguration d'un service expérimental d'aide juridique à l'intention des personnes qui sollicitent leur admission au Canada à l'aéroport international de Dorval à Montréal.

Ce service, qui a été mis sur pied à titre expérimental pour une période d'un an, sera offert en collaboration avec le Centre communautaire juridique de

Montréal. Endossé par le ministère de la Justice du Québec, il sera financé conjointement par les ministères de la Justice et de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. La subvention fédérale est de \$29,700.

Le personnel du service comprendra un avocat à plein temps, un étudiant en droit et une secrétaire qui auront un bureau à l'aéroport de Dorval. Ce service d'aide juridique sera à la disposition des personnes tenues de se présenter devant les enquêteurs spéciaux de l'immigration et qui peuvent ensuite faire l'objet d'une ordonnance d'expulsion. Le service fonctionnera en étroite collaboration avec les organismes bénévoles qui s'occupent présentement des immigrants dans la région de Montréal.

En annonçant ce nouveau projet, les ministres ont fait remarquer que celui-ci était différent d'autres initiatives du genre, y compris un projet-pilote mis sur pied à Toronto et également financé par les autorités fédérales. Le projet montréalais durera une année entière et un avocat d'expérience y sera attaché.

Parc national de Banff

M. Judd Buchanan, ministre des Affaires indiennes et du Nord, a annoncé récemment la création d'une commission chargée d'ébaucher des projets d'administration locale pour le lotissement urbain de Banff. Ce geste constitue une étape visant à assurer aux résidents de cette municipalité une participation accrue à la gestion de leur localité.

Parcs Canada administre le lotissement urbain de ce parc national de 2,500 milles carrés, situé du côté albertain des montagnes Rocheuses. Il bénéficie pour ce faire des recommandations et des conseils du Comité consultatif de Banff.

La nouvelle commission provisoire d'administration étudiera le mode actuel d'administration du lotissement et envisagera d'autres possibilités. De plus, elle cherchera à apporter des solutions à la question des baux à long terme.

Ce mode d'administration devra aussi s'inscrire dans les objectifs visés par la création du parc et respecter la politique des parcs nationaux.

Le Calvaire d'Oka à la galerie nationale du Canada

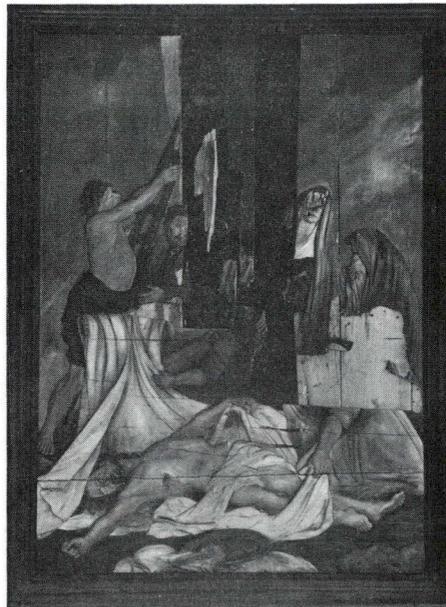
Afin de mieux faire connaître à travers le pays notre héritage culturel et plus particulièrement un ensemble exceptionnel d'oeuvres anciennes du Québec, la Galerie nationale du Canada, à Ottawa, présente du 11 juillet au 17 août prochain une exposition intitulée: *Le Calvaire d'Oka*. Le Calvaire d'Oka est un phénomène culturel unique et les sept grands reliefs de bois polychrome qui font partie de l'exposition comptent parmi les oeuvres les plus importantes de l'art ancien du Québec, datant de la fin du XVIIIe siècle.

Un matériel didactique permettra au public de situer ces sept reliefs dans leur contexte historique tout en les replaçant dans leur environnement naturel. Ce matériel didactique comprend diapositives, photographies, cartes et tracés ainsi qu'un film documentaire réalisé en 1973 et intitulé: *La Fête du Calvaire*. A l'occasion de l'exposition, les reliefs de bois sculpté ont été remis en état par le Laboratoire de restauration et de conservation de la Galerie nationale, sous la direction de Mervyn Ruggles.

Les organisateurs de l'exposition, Jean Trudel, conservateur de l'art canadien ancien à la Galerie nationale du Canada, et John R. Porter, à titre de conservateur adjoint, ont travaillé en étroite collaboration pour reconstituer et faire revivre l'histoire du Calvaire d'Oka. Les résultats de leurs recherches ont été publiés par la Galerie nationale dans un livre intitulé: *Le Calvaire d'Oka* (version anglaise: *The Calvary at Oka*). Cette publication, comprenant 116 reproductions en noir et blanc et 8 planches en couleur, retrace l'évolution du Calvaire d'Oka depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos

jours et analyse les diverses oeuvres d'art qui y sont liées.

Sur l'une des deux montagnes surplombant la rive nord du lac des Deux-Montagnes, au Québec, les Sulpiciens firent construire en 1740-1742 sept petits édifices formant l'ensemble du Calvaire. Quatre petits oratoires se trouvaient au flanc de la montagne et trois chapelles au sommet. Ces sept édifices renfermaient à l'origine chacun un tableau venu de France et décrivant l'une des étapes de la Passion du Christ. Ce chemin de croix à caractère très particulier était destiné aux Indiens de la Mission du Lac des Deux-Montagnes. Comme les tableaux se détérioraient rapidement, Les Sulpiciens les firent remplacer par des reliefs de bois polychrome qui furent sculptés en 1775-1776 par François Guernon dit Belleville. L'un de ces reliefs a complètement disparu et fut remplacé vers 1816 par une oeuvre attribuée au célèbre sculpteur Louis Quévillon. Ce sont les six reliefs de Guernon dit Belleville et celui de Quévillon que l'on peut voir à la Galerie nationale. A la fin du siècle dernier, les pèlerinages au Calvaire d'Oka attiraient chaque année, le 14 septembre, jour de la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, des



La Déposition de croix, vers 1775-1776, par François Guernon dit Belleville, vers 1740-1817. Bois polychrome: 85 1/8 x 59 po (2,16 x 1,50m). Collection privée. Photographie prise en 1974, après l'assemblage et le montage sur panneau de bois de l'oeuvre partiellement détruite.

milliers de pèlerins.

L'exposition itinérante *Le Calvaire d'Oka* a été inaugurée à Toronto en décembre 1974, et sera présentée dans plusieurs villes canadiennes.

Un budget conçu... (suite de la page 2)

actuel de 8 p. cent passe de \$750 à \$500, pour ainsi assujettir les salariés dont les revenus se situent entre \$25,000 - \$27,000. Ainsi, un contribuable marié ayant deux enfants de moins de 16 ans et disposant d'un revenu de \$35,000 paierait un supplément de \$228. Par contre, un contribuable célibataire paierait un supplément de \$250 sur un revenu analogue.

Imposition du secteur des ressources
En plus de l'augmentation des prix de l'essence, du gaz, et de l'huile à chauffage, on propose de modifier le régime fiscal des entreprises d'exploitation pétrolière et minière afin de mieux tenir compte des prélèvements opérés par les provinces et d'encourager les activités d'exploration et d'exploitation au Canada.

• A compter du 1er janvier 1976, le taux de 50 p. cent d'impôt sur les bénéfices de production ainsi que l'abattement supplémentaire de 15 points d'impôt fédéral seront remplacés par le taux général de 46 p. cent applicable aux sociétés. Pour tenir compte des prélèvements des provinces dans le domaine de l'exploitation des ressources, une déduction de 25 p. cent sera admise en diminution du bénéfice de production, net des dépenses d'exportation et d'amortissement mais avant défalcation des frais d'intérêts, d'exploration et d'exploitation ainsi que d'épuisement. En vertu du nouveau régime, les entreprises qui accroîtront leurs affectations au poste d'exploration bénéficieront d'une réduction de l'impôt.

Rentes sur l'État

• On propose, au moyen d'un projet de loi, d'accroître le rendement des rentes actuelles sur l'État, dont bénéficient plus de 270,000 Canadiens. Cette mesure rendra ces placements plus comparables à ceux qu'offre le secteur privé et permettra d'accroître les versements.

Le budget propose également de discontinuer la vente de ces rentes sur l'État.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*. Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.